

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL  
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION N° 2021-122**

**Objet :** Création du Diplôme d'Université « Droit de l'animal ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L613-2 ;
- Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;
- Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Vu** le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
- Vu** la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
- Vu** l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;
- Vu** l'avis favorable du conseil académique du 23 septembre 2021 ;
- Vu** l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

**Entendu** l'exposé de M. Pascal CREMOUX, Directeur de la Formation ;

**Approuve** la création du Diplôme d'Université « Droit de l'animal », comme annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour et 4 abstentions.**

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Pour le Président d'Université Côte d'Azur  
et par délégation,  
Le Vice-Président  
Conseil d'Administration  
Marc DALLOZ

Fait à Nice, le 25 novembre 2021

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2021-122**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 8 décembre 2021  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 9 décembre 2021

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

Ce document doit être déposé sur [nuxeo](https://nuxeo.univ-cotedazur.fr/) avec les annexes, sous forme de dossier compressé (zip ou autre).

**Direction des Etudes et de la Formation**

Tel :+33 (0) 4 89 15 16 04 (secrétariat) BP 2135 - 06103 NICE CEDEX 2

**Dossier de création, modification, renouvellement, fermeture**

**Contrat 2018**

**Diplôme D'Université (DU)  
Diplôme Inter-Université (DIU)  
&  
Diplôme d'Etablissement (DE)**

***Note à l'attention des responsables de formation***

- *Pour les demandes de créations, toutes les informations devront être obligatoirement transmises par les déposants pour que le dossier soit examiné.*
- *Pour les demandes de modification, la dernière version du dossier devra être prise comme base de travail. Les modifications devront être clairement signalées dans les tableaux annexes (maquette et MCC) et une brève notice devra accompagner le dépôt devra expliquer les modifications apportées.*
- *L'équilibre financier est obligatoire*
- *Toute demande de création validée sera valable jusqu'à la fin de la période d'accréditation en cours. A l'issue de cette période une demande de renouvellement devra être faite.*
- *Pour un affichage correct de l'offre de formation, merci de faire une demande de fermeture.*

PRESENTATION DE LA FORMATION

**3.1. Objectifs de la formation**

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue).
- Lien avec les axes stratégiques Recherche, le cas échéant.

L'objectif de la formation DU Droit de l'animal est d'offrir une formation complète pour les professionnels et étudiants intéressés par les questions juridiques liées à l'animal.

Abordé en droit des personnes ou en droit des biens pour son statut, traité en responsabilité délictuelle pour engager la responsabilité du maître, l'animal ne fait pas l'objet d'un enseignement à part entière dans le cursus universitaire. Pourtant, l'animal pose de plus en plus de questions juridiques. Ces questions sont d'une grande actualité et en cours de réformation ainsi que l'atteste la Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale. Le DU Droit de l'animal propose de traiter ces problématiques animalières en alliant aspects théoriques et mises en pratique pour permettre une adaptation aux différentes situations rencontrées.

Les connaissances et compétences acquises au terme de la formation sont la maîtrise des droits participants à la construction du droit de l'animal et les procédures qui y sont liées. Les connaissances concernent les différentes branches du droit : droit public, droit pénal, droit civil, etc.

La valeur ajoutée DU Droit de l'animal est d'offrir une vraie pluridisciplinarité en faisant intervenir différents acteurs dans différents champs utiles pour encadrer cette thématique large. À titre d'exemple, un aspect scientifique est présent (droit vétérinaire). Aussi, le DU Droit de l'animal se veut de prendre en compte les spécificités de notre département (ex. site Natura 2000 à Chauves-souris de la Haute-Tinée) en proposant une étude de l'animal dans le cadre spécifique des Alpes-Maritimes.

L'ambition du DU Droit de l'animal est de servir les professions en lien avec cette thématique, de spécialiser les professionnels du domaine public et d'ouvrir les étudiants à de nouveaux champs de compétences.

**3.2. Compétences attendues**

Indiquez :

- les objectifs spécifiques de la formation
- les compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation (sous forme d'une fiche RNCP pour les formations souhaitant bénéficier des fonds de la formation professionnelle et continue)

Outre la connaissance et la maîtrise du droit de l'animal, le DU a pour objectif de permettre un développement du droit de l'animal par une meilleure compréhension de celui-ci.

Un recul sur la matière est attendu. À ce titre, le contrôle des connaissances des enseignements du DU comprend la présentation d'une proposition modifiant ou créant une disposition de droit de l'animal ; cette proposition fait l'objet d'une épreuve orale.

**3.3. Organisation pédagogique**

- Commentaires explicitant la cohérence des contenus, l'articulation des unités d'enseignements et le choix de l'équipe pédagogique au regard des objectifs.
- La maquette des enseignements ainsi que la liste des intervenants seront fournis dans l'annexe "Fiche Maquette" et l'onglet 4

Le programme se compose de 68 heures de cours dispensées sur une période de 3 mois. Le DU est proposé dans le cadre de la formation initiale et continue.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et de professionnels ayant des compétences spécifiques liées au droit de l'animal.

**3.4. Modalités d'enseignement**

- Les modalités d'enseignement mises en place : formation en présentiel, à distance, hybride.
- Les rythmes de formation (alternance, séquences de cours groupés, cours du soir, séance de regroupement...)
- L'adaptation à un public spécifique

La formation est prévue en présentiel sur une période de 3 mois de février à avril.

Les cours se déroulent en fin d'après-midi ou début de soirée au maximum deux jours par semaine.

Le DU est organisé sur pour tenir compte des contraintes horaires éventuelles des étudiants et des professionnels engagés par ailleurs dans une activité professionnelle.

**3.5. Positionnement dans l'environnement**

- Le positionnement et la valeur ajoutée de la formation au sein de l'établissement dans un ou plusieurs champs
- La liste des formations de niveau équivalent, proches thématiquement, dans l'environnement régional (et dans certains cas dans l'environnement national ou international) en indiquant comment s'organise, s'il y a lieu, la coopération de ces formations dans un souci de lisibilité de la carte territoriale des formations.

Le DU Droit de l'animal aborde une thématique d'actualité (l'animal) et un droit en développement (droit de l'animal) notamment avec la Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale.

Le DU vient ainsi en complément de la formation universitaire proposée au sein de l'Université Côte d'Azur. Il s'agit, en outre, d'une formation demandée sur le département ; d'autant plus au regard de spécificité de notre département (ex. susmentionné site Natura 2000).

Il existe ailleurs en France des formations plus ou moins équivalentes. Les formations demeurent rares au regard de l'importance de la question et de la demande actuelle en la matière.

DU Droit animalier, Université de Limoges

DU Droit des animaux, Université de Toulon

DU Droit animalier, Université de Bretagne Occidentale

CU Droit de l'animal, Université Aix-Marseille

**3.6. Public visé et effectifs attendus**

Le DU Droit de l'animal est ouvert aux étudiants et personnes engagées dans la voie professionnelle.

Les conditions d'admission sont d'être titulaire d'un diplôme bac + 2 ou équivalent, étudiants vétérinaires ou de justifier d'une expérience en lien avec le droit animalier.

Le recrutement vise à retenir 10 à 20 apprenants. Le public concerné est composé majoritairement de professionnels amenés à traiter des questions liées au droit de l'animal (avocats, magistrats, huissiers de justice — futur commissaires de justice —, policiers, gendarmes, enseignants, agents des collectivités territoriales ou de l'État, vétérinaires, assistants-vétérinaires, etc.) souhaitant acquérir une spécialisation en la matière d'une part et d'étudiants en formation initiale d'autre part.

La sélection se fait sur la base d'un dossier comportant, a minima, un curriculum vitae et une lettre de motivation.

La stratégie de communication se fait de la manière suivante : édition d'une plaquette de présentation et communication sur les sites internet de l'UCA et de l'UFR DSP, etc. ; diffusion de l'information à la municipalité, le département, la région ; plus largement à toutes les institutions s'intéressant au droit de l'animal.

Les effectifs attendus sont de 10 à 15 inscrits pour l'année de lancement (2022 dans l'idéal).

**3.7. Liens avec le monde socio-économique :**

- Préciser les partenariats participant à la mise en place de la formation et leurs modalités.

**3.8. Suivi de formation**

- Préciser les événements liés à cette formation (date de création, modification, etc.)

La date de lancement envisagée est février 2022.

FICHE DE SELECTION					
Date d'ouverture de la campagne :	Hiver 2021				
Date de fermeture de la campagne :	Hiver 2021				
Date prévisionnelle de la commission de sélection :	Hiver 2021				
Capacité d'accueil :	25,00				
PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER		CRITERES D'APPRECIATION			
Relevé de notes du baccalauréat :	Non				
Relevé de notes des études supérieures :	Oui	Matières examinées :	Appréciation du niveau global.		
Lettre de motivation et descriptif du projet professionnel :	Oui	Cohérence entre le diplôme envisagé et le descriptif du projet professionnel. Qualité rédactionnelle (orthographe, défaut de structure ou de syntaxe). Cohérence de la réflexion (développement de l'argumentaire).			
Curriculum Vitae détaillé :	Oui	Elément de synthèse permettant de découvrir les compétences utiles acquises dans le cadre d'expériences précédentes et de cerner des éléments de personnalité du candidat.			
Lettres de recommandation :	Oui	Facultatif	Ne rentre pas dans les critères de sélection mais permet d'apporter un soutien à la candidature.		
Niveau de langue en français pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger :	Oui	Obligatoire	Niveau CECRL attendu :	B2	
Niveau de langue en anglais :	Non				
Productions personnelles (dossier, bibliographie, mémoire, etc.)	Oui	Facultatif	Elément permettant d'évaluer la pertinence des travaux effectués au regard du diplôme souhaité.		
Justificatifs d'expérience professionnelle :	Oui	Facultatif	Elément permettant d'apprécier l'adaptation du profil aux exigences du diplôme souhaité.		
Document attestant d'une compétence complémentaire :	Oui	Facultatif	Préciser les critères :	Compétence en lien avec le droit de l'animal	
Autre document (précisez):	Non				
Entretien Oral :	Non				

FICHE DE SOUTENABILITE					
Intitulé du diplôme :		Les cases en jaune sont à renseigner pour le calcul de la soutenabilité			
Composante :	#REF!				
Champ :	#REF!				
Niveau de sortie (L, M, D, Autre) :	#REF!				
Détermination des droits d'inscription					
Droits systématiques :	57 €	Ne rentrent pas dans le calcul d'autofinancement de la formation			
Droit d'inscription n°1 (DI 1):	250 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		étudiants FI, élèves-avocats, étudiants inscrits à l'IEJ	
Droit d'inscription n°2 (DI 2):	800 €	Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :		professionnel, candidats en formation continue	
Droit d'inscription n°3 (DI 3):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit d'inscription n°4 (DI 4):		Précisez pour quels types d'apprenants cela s'applique :			
Droit contrat d'apprentissage :					
Droit formation continue :					
Equilibre financier					
	Nombre d'apprenants	Recettes DI	Autres recettes		
Nb d'apprenants DI 1:	3	750 €	Subventions:		Précisez les sources :
Nb d'apprenants DI 2:	8	6 400 €	Conventions :		Préciser les sources :
Nb d'apprenants DI 3:		0 €	Taxe d'apprentissage :		
Nb d'apprenants DI 4:		0 €	Autres :		Précisez les sources :
Nb d'apprenants contrat d'apprentissage :					
Nb d'apprenants formation continue :					
<b>TOTAL RECETTES DI:</b>		<b>7 150,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES AUTRES:</b>	<b>- €</b>	
Dépenses	Nombre d'HEQTD	% non mutualisés	Coût affecté		
<b>Coût des heures de formation</b>	<b>102,00</b>		<b>5 147 €</b>		
H. assurées par des permanents	55,50	100%	2 413 €		
H. assurées par des vacataires	46,50	100%	2 734 €		
<b>Encadrement et coordination</b>	<b>Nombre d'HEQTD</b>	<b>% pour la formation</b>	<b>430 €</b>		
Suivis des projets tuteurés et/ou des stages et alternants			- €		
Autres frais de coordination	10,00	100%	430 €		
PRP/PCA (personnel permanent)			- €		
<b>Coût personnel en soutien</b>	<b>Nombre d'ETP</b>	<b>% pour la formation</b>	<b>- €</b>		
Recherche et mise en œuvre de R. P.			- €		
Suivi et gestion spécifique des étudiants			- €		
Participation à la gestion de la formation			- €		
<i>dont personnel payé en central/org. Extér.</i>			- €		
<b>Coût de fonctionnement spécifique</b>	<b>Montant</b>	<b>% pour la formation</b>	<b>800,00 €</b>		
Fournitures spécifiques diverses	100,00	100%	100,00 €		
déplacements des intervenants			- €		
Frais de réception	700	100%	700,00 €		
Autres prestations			- €		

Recettes :	7 150 €	
Dépenses :	6 377 €	
Equilibre :	773 €	La formation est autofinancée

